Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900989-20251211-D202564-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
6 décembre 2025
Membres

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Ronan LANSONNEUR, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL (arrivée à 18h36), Morgan LE QUELLEC, Sylvain GUERIN et Christophe FAVE.

Absents excusés : Didier MELLOUET qui a donné procuration à Anne JOURDAIN, Frédéric MORVAN qui a donné procuration à Marie MORGANT, Philippe DHAUSSY qui a donné procuration à Sylvain GUERIN et Marie-Claire LE GAC.

Secrétaire de séance : Caroline RIBEZZO

DELIBERATION N°D-2025-64

Objet : Convention de partenariat avec Familles rurales pour l'animation des 10-12 ans

---

RAPPORTEUR : Anne JOURDAIN, adjointe à l'enfance

Depuis plusieurs années déjà les communes de LAMPAUL-PLOUARZEL, PLOUARZEL et PLOUMOGUER ont mutualisé leurs actions en matière de politique jeunesse (10-12 ans) via l'association Familles rurales de Plouarzel.

La convention liant les communes et l'association arrivant à échéance au 31 décembre 2025, cette dernière propose une nouvelle convention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ; à l'unanimité :

- Approuve la convention jointe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 11 décembre 2025,

Le maire,
Michel JOURDEN

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)